



Rapport de l'atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle – Afrique francophone

Rapport de l'atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle – Afrique francophone

Sommaire

Contexte	1
Organisation de l'atelier	2
Présentations techniques et discussions	3
L'économie informelle dans la sous-région : Concepts, tendances, défis	3
La transition vers le formel : Cadre intégré d'intervention et feuille de route tracée par la R204	5
Stratégies de formalisation : Exemples de l'Asie, de l'Europe et d'Amérique Latine.....	8
Politiques publiques en matière de formalisation.....	11
Le rôle de l'inspection du travail – outil méthodologique pour l'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle	14
Transition vers le formel : Position et expériences de partenaires au développement (ONUDI, ONU FEMMES).....	16
Développement des compétences et formalisation de l'emploi	18
Promouvoir un environnement propice pour la formalisation des entreprises,	20
L'extension de la protection sociale à l'économie informelle	25
Les expériences des organisations syndicales pour promouvoir la transition vers l'économie formelle	26
Conclusions et plans d'action	28
Messages clés.....	28
Bonnes pratiques relevées	28
Action de suivi	29
Annexes.....	33
Annexe 1: Programme de l'atelier	33
Annexe 2 : Liste des participants	34
Annexe 3 : Résultats de l'évaluation	37

Contexte

Dans un contexte sous régional marqué par une vulnérabilité croissante au travail, la transition vers l'économie formelle est de plus en plus perçue comme un enjeu économique et social majeur. L'emploi informel représente environ la moitié de la main-d'œuvre à travers le monde, concerne autant l'emploi salarié que l'auto-emploi et est présente dans tous les secteurs économiques. En Afrique sub-saharienne, l'emploi informel représente 65% de l'emploi non agricole.

Avec l'adoption de la Recommandation 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, lors de la Conférence Internationale du Travail de Juin 2015, les mandants de l'OIT s'accordent sur la nécessité de promouvoir des actions intégrées ou spécifiques de promotion de la formalisation de l'emploi et des entreprises afin de (i) faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en offrant des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat; (ii) promouvoir la création d'entreprises et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle, ainsi que la cohérence entre les politiques macroécono-

miques, d'emploi, de protection sociale et les autres politiques sociales; (iii) prévenir l'informalisation des emplois formels.

L'atelier, organisé du 27 au 30 octobre 2015 par le Centre International de Formation de l'OIT, le Département des Politiques de l'Emploi et le Département Gouvernance et tripartisme de l'OIT à Genève, le projet APERP financé par la France, et l'Equipe d'Appui Technique au Travail Décent (ETD/BP-OIT) basée à Dakar, a visé à stimuler le partage d'expériences prometteuses de formalisation dans la sous-région ouest africaine, à discuter des contributions possibles des mandants dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation 204.

Cet atelier est le quatrième d'une série d'ateliers et de conférences régionaux et sous régionaux sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur la formalisation de l'économie informelle. Le premier, rassemblant les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu à Lima, Pérou, du 24 au 28 août 2015. Le deuxième du 15 au 16 septembre 2015 au Monténégro où ont participé principalement des représentants des pays de l'Europe et de l'Asie centrale, et le troisième à Katmandu, au Népal au début d'octobre 2015 regroupant les pays asiatiques.



Organisation de l'atelier

Les objectifs de l'atelier

- 1) Promouvoir la Recommandation 204 (R204), sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle au sein des mandants tripartite de l'Afrique de l'Ouest, et stimuler la collaboration aux niveaux national et sous régional pour sa mise en œuvre.
- 2) Partager les connaissances entre les mandants de la sous-région sur les approches innovatrices et instruments liés à la formalisation de l'économie informelle, mis en œuvre par les gouvernements, les partenaires sociaux et les partenaires au développement dans la sous-région.
- 3) Faciliter le dialogue tripartite entre les partenaires sociaux et les représentants du gouvernement pour le développement de programmes nationaux sur la formalisation de l'économie informelle en identifiant les priorités nationales et sous régionales pour une action future.

Participation

L'atelier a réuni les mandants de huit pays de l'Afrique francophone avec des délégations provenant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal, du Togo et du Togo ; ainsi que des représentants d'organisations internationales (OIT, ONUDI, ONUFEMMES).



Présentations techniques et discussions

L'économie informelle dans la sous-région : Concepts, tendances, défis

La moitié de la population active, au niveau mondial, travaille et exerce des activités de production dans l'économie informelle, qu'il s'agisse de l'emploi salarié ou l'auto-emploi. En effet, seulement 27% de la population mondiale profite d'une protection sociale suffisante. L'informalité n'affecte pas seulement les pays en voie de développement, où le phénomène est plus marqué, mais aussi les pays industrialisés. L'économie informelle concerne tous les secteurs économiques, mais est particulièrement répandue dans les secteurs caractérisés par des unités économiques de petite taille ou l'auto-emploi comme la construction, le commerce, le tourisme, les services domestiques et l'agriculture.

En Afrique sub-saharienne, l'emploi informel représente 65% de l'emploi non-agricole. En Asie du Sud, l'économie informelle représente 82% de l'emploi non-agricole et 47% en Amérique latine. 91% des PME (petites et moyennes entreprises) dans le monde relèvent de l'économie informelle.

Malgré la contribution significative au PIB dans les économies de l'Afrique sub-saharienne, l'économie informelle reste marquée par de graves déficits liés d'une part aux conditions de travail précaires inadaptées et dangereuses, et d'autre part à une exclusion du système de sécurité sociale formelle. Les questions relatives à la transition vers une économie formelle, la protection sociale des travailleurs, l'accompagnement et la régulation, le développement des compétences et le combat contre la pauvreté constituent des problématiques fondamentales et des enjeux majeurs de toute société.

La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et le travail décent doit permettre, à travers un esprit de dialogue social et tripartisme, de renforcer la protection des travailleurs, de réduire les déficits de travail décent et atténuer la concurrence déloyale entre les entreprises, et de protéger et accroître les recettes publiques pour pouvoir assurer la mise en place de systèmes nationaux de protection entre autres.

Quelques définitions

Emploi dans le secteur informel: Tous les emplois dans des entreprises du secteur informel – «définition fondée sur l'entreprise» – 15e CIST (1993)

Économie informelle: Toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions formelles - 90e CIT (2002)

Emploi informel : «Nombre total d'emplois informels, que ce soit dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel, ou des ménages – «définition fondée sur l'emploi»– 17e CIST (2003)

Un des défis de l'économie informelle est sa définition. En Afrique, l'informel est souvent défini sur la base d'un certain nombre de critères : la taille, l'enregistrement auprès des autorités, la sincérité des comptes, la mobilité du lieu de travail, le type d'impôt payé, et l'accès au crédit. La liste continue mais il est important de considérer tous ces critères pour pouvoir diagnostiquer correctement la taille de l'économie informelle dans les sociétés africaines.

Les entreprises informelles en Afrique de l'ouest composent la plus grande part du PIB au Sénégal, au Burkina Faso et au Bénin. Dans le commerce, par exemple, 52% des entreprises font partie de ce que le Prof. Mbaye¹ appelle le « gros informel » dont les ventes concurrencent celles des grandes entreprises du formel, mais qui opèrent de manière semblable à celle des entreprises du petit informel.

¹ Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone : Taille, productivité et institutions - Nancy Benjamin et Ahmadou Aly Mbaye avec Ibrahima Thione Diop, Stephen S. Golub, Dominique Haughton et Birahim Bouna Niang

Au niveau de l'emploi, les données démontrent que les travailleurs de l'économie formelle ont un revenu jusqu'à trois fois plus élevé que celui des travailleurs informels. Il y a plus de femmes dans le secteur informel que dans le secteur formel, et la plupart des travailleurs de l'économie informelle ont un niveau bas d'apprentissage comparé à ceux qui travaillent dans le secteur formel.

Une autre caractéristique de l'économie informelle en Afrique sub-saharienne est le commerce trans-frontalier. Au Bénin, par exemple, 10% du PIB est le produit du commerce géré par de grandes unités économiques de l'économie informelle.

Que faut-il faire face à ces données et caractéristiques de l'économie informelle en Afrique ouest africaine ?

Il existe des réformes institutionnelles et des méthodologies pour le soutien des entreprises informelles vers leurs formalisation. La formation, la négociation et la réforme des politiques sont souhaitables si elles sont basées sur la participation aussi des acteurs de l'informel. Les plateformes industrielles permettent de créer des situations avantageuses pour la formalisation comme le dévelop-

pement d'incubateurs d'entreprises et de synergie entre acteurs.

Il s'y ajoute les éléments suivants :

- La nécessité d'avoir une base concrète de données pour pouvoir développer des interventions.
- L'importance de promouvoir la formalisation en faisant attention à ne pas enlever les moyens de subsistance aux travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle
- L'inspection du travail a un rôle central mais l'objectif doit être de créer une situation gagnante pour tous ceux qui sont concernés et donc d'évaluer l'utilisation des incitations pour promouvoir la conformité.
- Il faut faire la distinction entre ceux qui ont le choix et ceux qui n'ont pas le choix de participer à l'économie informelle. A ce sujet, il semblerait que le problème causé par les acteurs du « gros informel »² soit plus urgent à prendre en charge en Afrique de l'Ouest.
- La sensibilisation est un outil performant pour promouvoir la transition vers l'économie formelle.



Bureau de commerce et de vente de voitures, Bénin

² Du fait qu'ils ont les moyens de se formaliser

Que dit la Recommandation 204?

- 1) «l'économie informelle, sous toutes ses formes, constitue une entrave de taille aux droits des travailleurs, y compris les principes et droits fondamentaux au travail, à la protection sociale, à des conditions de travail décentes, au développement inclusif et à la primauté du droit, et qu'elle a un impact négatif sur l'essor des entreprises durables, les recettes publiques, le champ d'action de l'Etat, notamment pour ce qui est des politiques économiques, sociales et environnementales, ainsi que sur la solidité des institutions et la concurrence loyale sur les marchés nationaux et internationaux; »
- 2) « la plupart des individus n'entrent pas dans l'économie informelle par choix mais du fait du manque d'opportunités dans l'économie formelle et faute d'avoir d'autres moyens de subsistance; »
- 3) c'est dans l'économie informelle que les déficits de travail décent – déni des droits au travail, insuffisance des possibilités d'emploi de qualité, protection sociale inadéquate et absence de dialogue social – sont les plus prononcés;
- 4) l'informalité a des causes multiples qui relèvent notamment de questions de gouvernance et de questions structurelles, et que les politiques publiques peuvent accélérer le processus de transition vers l'économie formelle, dans un contexte de dialogue social;
- 5) Les Membres devraient dûment procéder à une évaluation et à un diagnostic des facteurs, des caractéristiques, des causes et des circonstances de l'informalité dans le contexte national pour aider à concevoir et mettre en oeuvre une législation, des politiques et d'autres mesures visant à faciliter la transition vers l'économie formelle.

Préambule - Recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

La transition vers le formel : Cadre intégré d'intervention et feuille de route tracée par la R204

Pourquoi la formalisation de l'économie informelle est souhaitable ?

Pour les travailleurs et/ou employeurs de l'informel, la formalisation permet un :

- Meilleur accès aux droits au travail, à la sécurité sociale et à des conditions de travail décentes;
- Meilleur accès à la représentation et au dialogue politique national;

Pour les entreprises :

- Meilleur accès au crédit et autres facteurs productifs, notamment au moyen des programmes publics;
- Accès élargi aux marchés: participation aux marchés publics, accès aux importations et aux exportations par les voies officielles;
- Diminution de l'influence de la corruption, meilleur respect des contrats commerciaux, etc.

Pour la société dans son ensemble :

- Elargissement de l'assiette fiscale (accroissant ainsi le champ de l'action publique, réduction des taux d'imposition, etc.);

- Amélioration de l'équité concernant la contribution au budget de l'Etat et aux avantages liés aux politiques redistributives;
- Concurrence plus équitable sur les marchés nationaux et internationaux
- Plus grande cohésion sociale

La Recommandation 204³, adoptée en juin 2015 après un processus de consultation avec les mandants qui a duré deux ans (2014, 2015), est née d'une requête de la part des partenaires sociaux qui demandaient d'avoir un outil qui pourrait servir de guide à la formalisation.

La R204 est une avancée majeure pour améliorer les conditions de vie et de travail et promouvoir le développement durable des petites et moyennes entreprises formelles.

C'est un guide pour action, et constitue le premier instrument international qui:

- s'attaque aux défis de l'économie informelle dans ses différentes dimensions pose comme priorité en termes de développement la transition vers l'économie formelle à travers des stratégies intégrées;
- intègre les leçons tirées des bonnes pratiques en termes de formalisation et identifie les composantes d'une stratégie intégrée;
- renforce la pertinence des valeurs et instruments de l'OIT pour tous ceux pris au piège de l'économie informelle.

Elle exige un cadre de politiques intégrées cohérentes avec les stratégies et plans nationaux de développement ou de réduction de la pauvreté et leurs budgets. La mise en œuvre de la R205 requiert aussi la coordination entre les différents niveaux de gouvernement et la coopération entre organes et autorités compétents dans un cadre de dialogue social.

³ Pour le texte complet : http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/104/texts-adopted/WCMS_377776/lang--fr/index.htm



Objectif 8 : Promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous

Indicateur 3 :

Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Son cadre de mise en œuvre prévoit un mécanisme de suivi et d'évaluation et un plan d'action de l'OIT discuté et décidé par les mandants. La R204 est aussi un outil opérationnel pour atteindre les Objectifs de Développement Durable 2030⁴ – ODD- en particulier l'objectif 8, (indicateur 8.3) mais aussi 1, 2, 3, 5 et 10.

La R204 prône une approche pragmatique et offre une vaste gamme de mesures qui comprennent des:

- 1) Politiques visant explicitement à promouvoir la création d'emplois dans l'économie formelle (des stratégies de promotion de l'emploi productif).
- 2) Politiques qui ont une incidence sur les facteurs transversaux de la formalisation (renforcer la gouvernance des systèmes de sécurité sociale, établir un socle de protection sociale).

⁴ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

- 3) Politiques qui touchent des catégories spécifiques d'unités économiques (régimes spéciaux multidimensionnels pour petites et microentreprises), des groupes de travailleurs (élargir le champ d'application de la législation du travail au travail domestique), des types de travail informel (travail non déclaré dans une entreprise formelle).
 - Du coût de la formalisation (procédures d'enregistrement, fiscalité, cadre réglementaire)
 - De la nécessité de mieux protéger les travailleurs
 - De la place de l'économie populaire dans les mécanismes de sécurisation des conditions de vie

Selon la R204, les mesures à mettre en place pour faciliter la transition doivent aussi tenir compte:

Des contraintes qui pèsent sur les unités économiques informelles (faible productivité et compétences, problèmes d'accès au marché, à l'énergie et au crédit)

- Du besoin de renforcement des capacités pour formuler, mettre en œuvre et faire le suivi des politiques intégrées.

Que dit la Recommandation 204?

- 1) « La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est essentielle pour réaliser un développement inclusif et le travail décent pour tous; »
- 2) « Les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent un rôle important et actif pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle; »
- 3) La R204 s'applique :
 - a. aux personnes opérant dans l'économie informelle qui détiennent et administrent des unités économiques, y compris:
 - i) les travailleurs à leur propre compte;
 - ii) les employeurs;
 - iii) les membres des coopératives et des unités de l'économie sociale et solidaire;
 - b. aux travailleurs familiaux non rémunérés, qu'ils travaillent dans des unités économiques de l'économie formelle ou de l'économie informelle;
 - c. aux salariés ayant des emplois informels au sein des entreprises formelles ou des unités économiques de l'économie informelle, ou travaillant pour elles, notamment dans le cadre de la sous-traitance et des chaînes d'approvisionnement, ou en tant que travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages;
 - d. aux travailleurs dont la relation de travail n'est pas reconnue ou pas réglementée.

Stratégies de formalisation : Exemples de l'Asie, de l'Europe et d'Amérique Latine

Une vue d'ensemble des pratiques et des discussions relevées des trois autres ateliers régionaux a permis d'identifier des éléments de réussite des pratiques de formalisation en Europe⁵, Asie et Amérique Latine.

Les Membres devraient adopter une législation nationale ou d'autres mesures et réexaminer et appliquer la législation ou les mesures en place afin de s'assurer que toutes les catégories de travailleurs et d'unités économiques sont couvertes et protégées de manière appropriée

Les Membres devraient s'assurer qu'un cadre de politiques intégrées est inclus dans les stratégies ou plans nationaux de développement ainsi que dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les budgets, afin de faciliter la transition vers l'économie formelle, en tenant compte, s'il y a lieu, du rôle des différents niveaux de gouvernement.

Recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

EUROPE

En Europe, l'informalité se manifeste principalement par l'emploi informel sous forme de travail non déclaré. En effet, en Europe et Asie centrale, la part moyenne de l'économie globale qui pourrait être définie comme informelle, est estimée à environ 36 pour cent du PIB national officiel, mais il existe des différences sous-régional marquées entre l'UE (18,5 pour cent) et les pays d'Europe du

Sud, Europe de l'Est et de la CEI (jusqu'à 40 pour cent). En Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI, l'emploi informel a été estimé entre 15 et 30 pour cent de l'emploi total. Dans la plupart des pays des Balkans, la main-d'œuvre informelle est à peu près également répartie entre les salariés sans contrat juridique et les travailleurs indépendants, tandis que dans l'Europe du l'Est et du Sud, l'auto-emploi informel est la forme dominante de travail non réglementé⁶.

Au niveau régional, la formalisation de l'économie informelle et la promotion de la conformité sont des priorités à l'ordre du jour de l'OIT en Europe. En effet tous les Programmes Pays actifs de Travail Décent (PPTD), principal outil de programmation de l'OIT au niveau pays pour promouvoir le travail décent dans les stratégies nationales de développement, intègrent la formalisation de l'économie informelle un engagement comme priorité de l'OIT et des mandants tripartites.

Les participants⁷ ont discuté des politiques et expériences pays sur les thèmes suivants : Promouvoir un environnement propice aux entreprises durables ; Promouvoir le respect du droit du travail ; étendre la protection sociale à l'économie informelle ; promouvoir des politiques macroéconomiques et de l'emploi afin de promouvoir l'emploi formel et le rôle du tripartisme et du dialogue social dans la formalisation de l'économie informelle. La plupart des initiatives mises en œuvre dans la région tournent autour de la simplification des mesures fiscales et réglementaires à travers le développement des guichets uniques pour soutenir les entreprises à se conformer aux exigences légales ; renforcement des capacités et campagnes d'information et de sensibilisation pour aider les travailleurs à comprendre leurs droits et protections ; et l'utilisation de nouvelles technologies (e-gouvernement, outils digitaux...)

⁵ Participants de l'atelier en Europe : Albania, Armenia, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Kazakhstan, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Moldova, Montenegro, Portugal, Romania, Russia Federation, Serbia, Tajikistan, Turkey and Ukraine

⁶ Packard, T.; Koettl, J.; Montenegro, C. E. In From the Shadow. Integrating Europe's Informal Labor, The World Bank, 2012.

⁷ Rapport de l'atelier sur la formalisation de l'économie informelle - Bečići, Budva, Montenegro - 15-16 Septembre 2015

MESSAGE Clé du Forum de Budva (EUROPE)

- **Pertinence des Normes Internationales du Travail (NITs)** pour la transition vers l'économie formelle: nécessité d'une coopération continue pour l'établissement et le maintien d'un environnement favorable à l'adoption, la révision et l'application des lois et règlements de normes du travail ratifiées (conventions de l'OIT et des recommandations, ainsi que les directives de l'UE et règlements)
- **Augmenter la capacité nationale en terme de diagnostic de l'informalité** : renforcer davantage les capacités des bureaux nationaux de statistiques sur la mesure de l'informalité (collecter, analyser et diffuser des données pour évaluer la taille et la composition de l'économie informelle, ses causes et manifestations ...) et mettre en place des systèmes de suivi -évaluation pour d'évaluer le progrès accomplis vers la formalisation
- Concevoir et mettre en œuvre une **approche intégrée de politiques** : les gouvernements en Europe et en Asie centrale devraient davantage s'engager dans la conception et la mise en œuvre d'un tel cadre de politique intégrée, basée sur les consultations tripartites,
- Promouvoir et élargir le **dialogue social dans l'économie informelle**, en particulier l'extension de la couverture et la portée du dialogue social et la négociation collective pour les secteurs et les groupes de travailleurs qui restent exclus; la sensibilisation sur les effets néfastes de l'économie informelle et l'absence de couverture de la protection sociale; et renforcer les capacités nationales pour acquérir et utiliser des connaissances et des informations pour élaborer des mécanismes participatifs efficaces pour faciliter la transition vers la formalité.
- **Renforcement de la coopération internationale** à travers le plan d'action de l'OIT pour la mise en œuvre de la R204; grâce au rapport sur le Futur du travail à l'occasion du centenaire de l'OIT qui sera célébré en 2019 ; et dans cadre des objectifs de développement durable (ODD). En effet, l'adoption de cadres de politiques intégrées visant à faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie formelle contribuera non seulement à la réalisation de l'Objectif n° 8, mais aussi pourrait et contribuer à la réalisation d'autres objectifs interdépendants tels que l'objectif n° 1 sur l'éradication de la pauvreté , objectif n° 3 sur la bonne santé et le bien-être, l'objectif n° 5 sur l'égalité genre, l'objectif n° 10 sur la réduction des inégalités, et l'Objectif n° 16 sur les sociétés inclusives et des institutions efficaces et responsables.

ASIE

L'emploi informel représente plus de 60% de l'emploi non agricole pour tous les pays d'Asie-Pacifique pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception de la Thaïlande. Il atteint 73% en Indonésie, 78 % au Pakistan et 84% en Inde. L'informalité dans la région pose un défi pour la lutte contre la pauvreté et l'inégalité, à cause la concurrence déloyale qu'elle représente pour les entreprises formelles, et la perpétuation de l'emploi de mauvaise qualité.

Des études indiquent que les stratégies de formalisation dans la plupart des pays de la région nécessitent un contexte économique favorable ainsi que, les politiques de formalisation coordonnées délibérées. Certains pays ont récemment lancé des projets, la combinaison de plusieurs actions, par le biais de lois et ou de stratégies de formalisation. Tous les pays présents⁸ à l'atelier ont mis en œuvre des politiques pour faciliter la transition vers la formalité. Celles-ci comprennent des mesures visant à

⁸ Les pays ayant participé à l'atelier de Katmandu : Bangladesh, Cambodja, Fiji, Indonésie, Lao PDR, Mongolie, Nepal, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Viet Nam

accroître la capacité des unités économiques pour se conformer aux normes ou la réglementation (de productivité) existants; actions visant à accroître la capacité des économies à assurer le respect des normes (législation, incitations); des mesures spécifiques pour les groupes cibles spécifiques tels que les travailleurs salariés, les travailleurs indépendants et les travailleurs des domestiques.

En Asie, les expériences partagées⁹ du Népal, Samoa, Hong Kong, Mongolie, Vietnam et Bangladesh montrent l'accent mis sur le développement de nouveaux cadres juridiques et politiques pour la formalisation des entreprises et extension de la protection sociale. En effet, un consensus existe dans la région sur le rôle de la protection sociale pour la formalisation quelque que soit le niveau du développement des pays. En ce qui concerne le développement des compétences, les partenaires sociaux doivent s'assurer que ce sujet reste une priorité dans les politiques et leurs mise-en-œuvre. L'engagement des industries et des entreprises dans la formulation, la mise-en-œuvre et le partage des coûts des formations assurent la durabilité et la pertinence du développement des compétences pour la formalisation. Les expériences en Asie sur la formalisation portent aussi sur la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination. Les stratégies incluent le renforcement des capacités des travailleurs informels en particulier dans des communautés marginalisées pour qu'ils aient une voix pour exprimer leurs opinions et besoins. Enfin, l'exemple de la Mongolie sur la formulation d'un cadre politique intégré sur la formalisation de l'économie informelle représente une bonne pratique de la région.

AMERIQUE LATINE

En matière de formalisation de l'économie informelle, les pays de l'Amérique latine peuvent être cités en exemple. Au cours de la dernière décennie, la région a connu une croissance économique stable qui a favorisé la réduction de l'informalité. Mais le taux reste élevé, - 46,8% d'emplois informels ; avec des disparités entre pays (au Costa-Rica

un taux d'emploi informel en 2013 de 30,5%, comparé au Guatemala 73,6%). Une des caractéristiques de l'économie informelle en Amérique latine est l'incidence de l'emploi informel dans le secteur formel avec 2/3 de l'emploi informel présent dans les entreprises formelles. Cela pose le problème du respect de la réglementation.

L'économie informelle dans cette région se caractérise également par l'emploi informel dans les unités familiales sous forme de travail domestique.

En matière d'intervention, la majorité des pays d'Amérique latine ont développé des actions ciblées pour des groupes de travailleurs et d'unités économiques. Par exemple au Honduras, ils ont ciblé les chômeurs et les travailleurs informels, en leur donnant la possibilité d'avoir deux mois de stage payé

Par l'Etat, pour inciter les entreprises à les embaucher. A Trinidad-et-Tobago, ils ont ciblé les personnes avec un handicap, leurs offrant deux ans de formation et un appui pour trouver un travail. L'étude d'impact de cette initiative montrant que 55% des bénéficiaires retrouvent un travail formel dans l'année qui suit. Certains pays ont aussi développé des stratégies intégrées (Argentine, Brésil, Colombie Mexique et Pérou.) ; avec des portes d'entrée différentes. En Argentine par exemple, leur plan d'action démarré en 2003, porte sur la formalisation de l'emploi informel. Au Brésil, la stratégie mise en œuvre de 1996 à 2014 s'est focalisée sur les entreprises informelles. En Colombie, l'accent a été mis sur le développement d'incitations pour la création d'emplois formels et d'entreprises formelles.

Les participants au forum de Lima se sont accordés sur les actions de suivi de la R204 dans la région, entre autres¹⁰ :

- Coopération par l'intermédiaire des comités tripartites bi-nationaux / régionaux pour la mise en œuvre des politiques de formalisation

⁹ Rapport de l'atelier régional tripartite sur les transitions vers la formalité et le travail décent 6-8 Octobre 2015, Katmandou, Népal

¹⁰ Backgroup paper produit dans le cadre du Forum régional de partage des connaissances en Amérique latine et les pays des Caraïbes de 2015. Les pays ayant participé à cet atelier sont :

- Information et formation pour les membres de l'OIT
- Coopération et partenariats avec les organisations multilatérales pour une analyse conjointe des politiques sociale et économique pour réduire de l'informalité
- L'inclusion d'autres acteurs concernés -comme les communautés et gouvernements locaux
- Développer des études conjointement avec d'autres acteurs sur des données, des statistiques et des programmes de formalisation

Discussions

A la suite de l'exposé des expériences d'autres régions, les participants ont pu comparer les avancées respectives dans leurs pays en terme d'interventions, relevant des similarités (guichet unique et simplification des procédures, banques de financement des petites et moyennes entreprises, la couverture universelle médicale, l'extension de la protection sociale ; nouvelle réglementations , formalisation du travail domestique et incitations à l'emploi formel des jeunes ...) mais aussi des éléments à adopter ou adapter à leur contexte (entre autres la stratégie intégrée avec des cibles quantitatives, l'utilisation plus effective de la technologie pour sensibiliser sur la formalisation et améliorer les procédures en particulier du gouvernement ...)

L'exemple de la Cote d'Ivoire résume les avancées en termes de formalisation dans plusieurs pays présents à l'atelier :

1) Cadre réglementaire :

- Depuis 2015, un nouveau code de travail a été mis en place.
- Depuis 2015, la législation prévoit l'école gratuite et obligatoire à l'école élémentaire et de 6 ans à 16 ans pour assurer l'éducation, le développement des compétences et limiter le travail des enfants.

2) Protection sociale:

- 2015 existe une couverture maladie universelle (la CMU) obligatoire.

3) Formalisation des entreprises :

- En 2013, le Centre d'Etude et de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CE-PICI) a créé un guichet unique pour réduire le délai et les couts d'enregistrement d'une entreprise à respectivement 48h et 21 euro.
- En 2012, création du Fonds d'Aide aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAF-CI). Pour accéder aux fonds il faut 1) être enregistré, donc avoir un numéro de registre de commerce et un numéro de compte contribuable, 2) avoir un compte bancaire 3) bénéficier de la formation en gestion et tenue de comptabilité minimale.

- Création du Fonds Emploi Jeunes (2015) sous le nom de « Agir pour les jeunes ».

Au niveau syndical il y a un mouvement pour l'organisation des acteurs du secteur informel en syndicats et/ou coopératives ; le secteur informel est aussi représenté au comité exécutif national de la CISL DIGNITE.

Politiques publiques en matière de formalisation

Les pays suivants ont adopté certaines politiques publiques pouvant favoriser la formalisation.

Burkina Faso

La Direction Générale du Secteur Informel (DGSI) a été établie en juillet 2013. Elle a pour mission de coordonner et superviser, sur le plan administratif et technique, les activités des directions relevant de l'économie informelle; de définir et mettre en œuvre une politique nationale du secteur informel et de contribuer à la mise en œuvre des politiques sectorielles du Ministère ; de suivre les relations avec les structures nationales et internationales intervenant

dans le domaine de l'informel; d'appuyer la structuration des activités et l'organisation des acteurs du secteur informel, et de proposer des stratégies de consolidation et d'amélioration des emplois du secteur informel incitant et facilitant la transition vers le formel. La direction est aussi chargée de collecter, traiter et analyser les données statistiques sur l'économie informelle.

La Direction Générale du Secteur Informel a déjà organisé onze éditions du concours « Grand Prix du Secteur Informel »¹¹, a tenu deux éditions du « Forum National du Secteur Informel », et a organisé trois éditions du « Salon des Métiers du Burkina Faso. »

Malgré les difficultés rencontrées par la DGSi (l'insuffisance de ressources financières ainsi que le défi de la coordination et cohérence entre les efforts et activités des différents ministères et directions concernant l'économie informelle), les perspectives sont positives.

La DGSi envisage en effet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique ou d'une stratégie nationale de l'économie informelle et son plan d'action opérationnel avec l'appui du BIT. Elle souhaite également poursuivre des projets de sensibilisation pour les acteurs locaux et organiser des activités de formation pour les entreprises, travailleurs et les chargés au niveau du gouvernement sur en particulier la prise en compte de la dimension "économie informelle" dans l'élaboration des Plans régionaux et communaux de développement. La direction continuera à organiser annuellement le Forum National de l'Economie Informelle (FNEI) ; ainsi que le concours « Grand Prix de l'Economie Informelle (GPEI) »

¹¹ Les critères d'appréciation et de notation des entreprises ont été ajustés au fil des années pour intégrer des éléments de formalisation. Ils traitent de plusieurs secteurs inclus l'agriculture et l'élevage, l'artisanat, la coiffure et l'esthétique, le commerce général, la couture, la mécanique, la menuiserie et la restauration. Les critères liés au personnel de l'entreprise sont par exemple : *Effectif du personnel (au moins 3 employés et 2 apprentis)* ; *Déclaration du personnel à la CNSS (Volontaire/Obligatoire)* ; *Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)* ; *Déclaration d'existence fiscale et numéro de l'identifiant financier unique (IFU)*, *Tenue d'une comptabilité (simplifiée)* *Appartenance à une organisation du secteur informel*

Togo

Au Togo, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi - ANPE - a mis en place un modèle de formalisation de l'emploi à travers un programme national appelé « Services à la personne. » La forme la plus connue des services à la personne au Togo est le travail domestique ou « travail de bonne ». Le programme est né de la nécessité de professionnaliser ce secteur et de lui donner un cadre juridique. Ils sont 30 000 les salariés à Lomé dont 70% travaillent de façon informelle. 54.90% des personnes engagées dans le secteur s'occupent de l'entretien du domicile, et 70 % des ménages ont une demande pour ce service. Les personnes qui travaillent dans ce secteur ont un salaire entre 15 euro et 23 mensuels, elles n'ont pas de couverture sociale, et seulement 2.7% sont immatriculées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Le programme pilote de services à la personne vise à valoriser le secteur du travail domestique et services à la personne en restructurant les différents métiers du secteur, en promouvant le renforcement des capacités de ses acteurs et l'utilisation de ces services par les ménages, en renforçant les capacités et l'employabilité des travailleurs et en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. La mise en œuvre de cette stratégie encourage aussi la mise en place d'un cadre institutionnel qui puisse répondre aux exigences de travail décent du secteur.

La mise en œuvre devrait se tenir dans la période de 2016-2018 et se focaliser trois métiers : auxiliaire de vie sociale, garde d'enfants et aide-ménager. Un certain nombre d'activités ont déjà été porté à terme pour le développement de l'environnement propice pour ce programme tandis que d'autres activités restent à mener (la mobilisation des moyens et des acteurs, l'établissement des partenariats, la nomination d'un comité national de suivi de programme).

Que dit la Recommandation 204?

Les Membres devraient promouvoir la mise en œuvre, sur la base de consultations tripartites, d'un cadre global de politiques de l'emploi pouvant inclure les éléments suivants:

- a. des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qui soutiennent la demande globale, l'investissement productif et les transformations structurelles, promeuvent les entreprises durables, soutiennent la confiance des entreprises et remédient aux inégalités;
- b. des politiques commerciales, industrielles, fiscales, sectorielles et relatives aux infrastructures propres à promouvoir l'emploi, à renforcer la productivité et à faciliter les processus de transformations structurelles;
- c. des politiques de l'entreprise qui favorisent les entreprises durables et en particulier les conditions d'un environnement qui leur soit propice, compte tenu de la résolution et des conclusions concernant la promotion d'entreprises durables, adoptées par la Conférence internationale du

Travail à sa 96e session (2007), y compris l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et à l'entrepreneuriat, ainsi que des réglementations bien conçues, transparentes et bien diffusées pour faciliter la formalisation et la concurrence loyale;

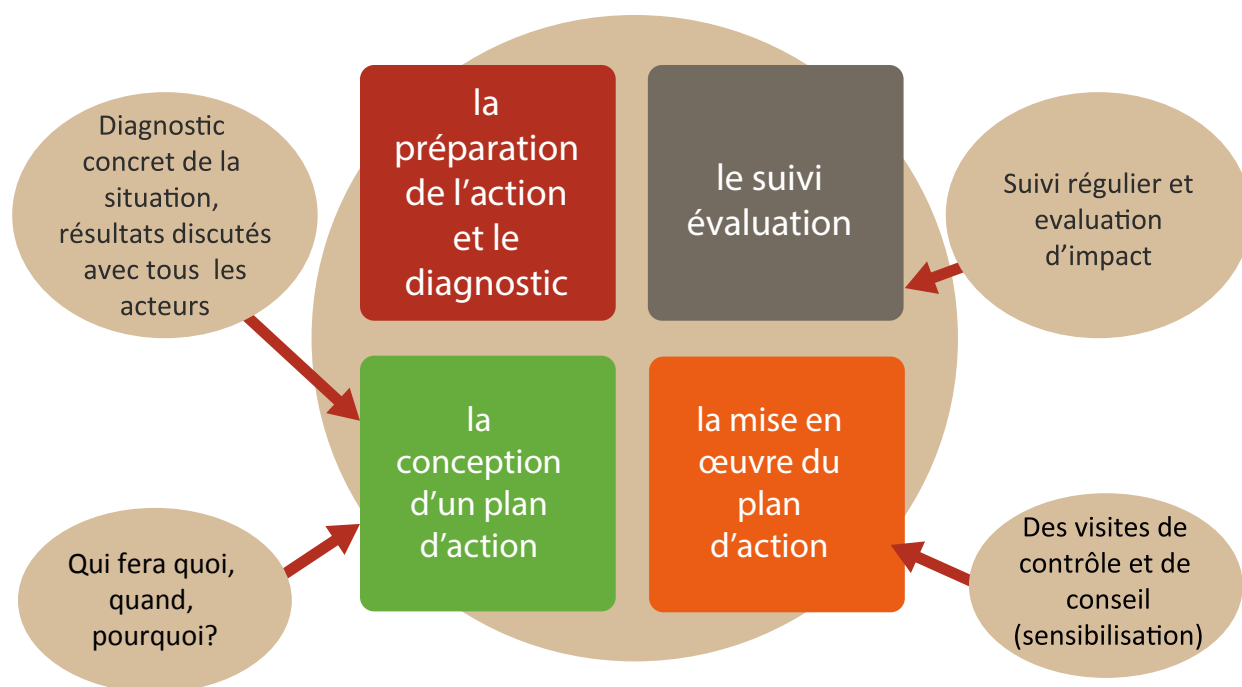
- d. des politiques et des institutions du marché du travail visant à aider les ménages à faible revenu à sortir de la pauvreté et à accéder à l'emploi librement choisi, telles que des politiques salariales adéquatement conçues et portant notamment sur les salaires minima, des programmes de protection sociale, y compris les allocations monétaires, des programmes publics d'emploi et de garanties d'emploi, ainsi que des services de l'emploi qui atteignent davantage et mieux les personnes opérant dans l'économie informelle;
- e. des politiques sur les migrations de main-d'œuvre qui tiennent compte des besoins du marché du travail et promeuvent le travail décent et les droits des travailleurs migrants;
- f. des politiques d'éducation et de développement des compétences qui soutiennent l'éducation et la formation tout au long de la vie, répondent à l'évolution des besoins du marché du travail et aux nouvelles technologies et reconnaissent les compétences acquises notamment dans le cadre de systèmes d'apprentissage informels, élargissant ainsi les possibilités d'emploi formel;
- g. des mesures d'activation globales pour faciliter la transition de l'école à la vie active des jeunes, en particulier les jeunes défavorisés, tels que des programmes de garanties-jeunes pour accéder à la formation et à l'emploi productif continu;
- h. des mesures pour favoriser la transition du chômage ou de l'inactivité vers le travail, en particulier pour les chômeurs de longue durée, les femmes et autres groupes défavorisés;
- i. des systèmes d'information sur le marché du travail pertinents, accessibles et actualisés.

IV Politiques de l'emploi- Recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Le rôle de l'inspection du travail – outil méthodologique pour l'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle

Dans le cadre du projet ADMITRA financé par la France, un outil¹², encore en phase pilote, a été créé en réponse à une demande d'appui et de formation pour les inspecteurs du travail opérant ou devant

opérer dans l'économie informelle. Basé sur les principes d'une amélioration concrète et progressive des conditions de travail, de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail et de la formalisation de l'économie informelle, l'outil ADMITRA soutient l'administration du travail dans la préparation de l'action et du diagnostic, dans la conception d'un plan d'action, sa mise en œuvre et son suivi et évaluation.



Cet outil a été développé avec l'implication des acteurs concernés, pour le développement d'un plan avec objectifs, actions et indicateurs précis pour un suivi adéquat. L'outil met l'accent sur un message positif de formalisation promouvant des efforts de sensibilisation (la façon dont on s'approche aux acteurs de l'informel a une conséquence sur les résultats) et crée une feuille de route pour le renforcement du cadre juridique d'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle et le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières de l'inspection du travail.

Le projet ADMITRA a été mis en place dans plusieurs pays dont le Togo et la Côte d'Ivoire qui ont partagé leurs expériences:

Togo

Les jeunes et les femmes du Togo reçoivent leur revenu à travers le développement de petites activités qui opèrent en marge de la réglementation sociale et fiscale. Ces activités, souvent informelles, offrent le plus grand nombre d'emplois dans le pays (environ 80%) et échappent au contrôle de l'inspection du travail. Les conditions y sont souvent précaires, difficiles et dangereuses et les travailleurs ne sont souvent pas couverts par aucune forme de protection sociale formelle. Pour cette raison, le Togo s'est engagé dans la mise en place de l'outil ADMITRA.

¹² Pour plus d'informations: http://www.ilo.org/labadmin/projects/WCMS_172648/lang--fr/index.htm

La phase pilote du projet s'est focalisée sur deux régions : la région de Lomé, commune Golfe, et la région de la Kara ; et sur deux secteurs : la menuiserie et la restauration. Un groupe de travail technique a été mis en place et une réunion de partage d'informations a été tenue pour partager la feuille de route avec les acteurs nationaux (DOSI, partenaires sociaux, chambres de métiers à Lomé et à Kara).

Avant de commencer les visites sur le terrain, le gouvernement a organisé un atelier pour informer les acteurs sur la méthodologie et arriver à un consensus sur l'approche. Les visites ont eu lieu de juillet à décembre 2012. Par la suite, les acteurs se sont réunis de nouveau pour évaluer les stratégies et formuler un plan détaillé indiquant le contenu de l'outil méthodologique en se basant sur les pratiques, les lois nationales et les attentes réelles des acteurs de l'économie informelle.

En 2014, le projet a été étendu à toutes les régions du Togo et à de nouveaux secteurs. Ceci a permis d'identifier de nouveaux secteurs clés (comme la soudure et la mécanique automobile) et d'élaborer un plan d'action pour toutes les régions.

En terme de résultats obtenus, l'outil a permis de changer la mentalité des inspecteurs du travail du Togo et leur approche à l'économie informelle, leur permettant d'avoir des moyens pour comprendre et travailler dans les réalités propres à l'informel.

Côte d'Ivoire

Suivant une version simplifiée de la méthodologie établie par ADMITRA, le premier atelier pour la formation des inspecteurs du travail a été organisé à Abidjan en avril 2015. Quatre zones pilotes ont été choisies : les communes d'Adjamé, de Koumassi et de Yopougon dans le district d'Abidjan ainsi que la ville de Bouaké à l'intérieur du pays.

Adjamé est une commune prioritairement commerciale, dominée par les activités artisanales des producteurs d'aliments, de savon, de chaussures, d'ustensiles de cuisine, de produits d'art, etc. Pour préparer l'intervention dans ce contexte, l'équipe a identifié les partenaires d'exécution, c'est-à-dire les



Atelier de teinture, Adjamé, Côte d'Ivoire

représentants de la chambre nationale des métiers, le comité interdépartemental qui s'occupe des corps de métiers de l'artisanat, les organisations professionnelles départementales ainsi que les médecins inspecteurs du travail. Des réunions d'information ont été tenues et, par la suite, l'équipe a identifié les unités informelles à visiter dans les secteurs d'intérêt.

Après une formation des groupes de visite, l'intervention a commencé avec un diagnostic et des visites sur lieu. A travers ces visites, les inspecteurs ont pu collecter des informations sur les conditions de travail, analysant les droits fondamentaux au travail, de la santé et de la sécurité au travail. Ils ont pu aussi s'informer sur les attentes et les besoins des unités informelles identifiées. Après cette phase initiale, il y a eu un suivi et une évaluation pour la mise en place de l'outil méthodologique pour l'inspection du travail adapté au contexte.

L'exécution du projet a comporté quelque difficultés comme celle d'identifier et de contacter les représentants des unités informelles, le manque d'engagement de la part des représentants du secteur, l'implication des représentants locaux des chambres des métiers qui a limité l'accès à la situation réelle, et l'image négative de l'inspecteur du travail souvent confondus avec les services de taxation. Les recommandations sont alors de privilégier la sensibilisation et l'information ainsi que de cibler les unités informelles dans les plans nationaux pour pouvoir dédier les ressources nécessaires à l'inspection du travail et à l'amélioration de la situation sanitaire dans ces lieux de travail.

La réflexion sur le rôle de l'inspection du travail et son intervention dans l'économie informelle a souligné l'importance de la sensibilisation pour encourager la formalisation notamment par les inspecteurs du travail.

Transition vers le formel : Position et expériences de partenaires au développement (ONUDI, ONU FEMMES)

ONU Femmes – Guinée Bissau

Parmi les programmes d'ONU Femmes en Guinée Bissau¹³ existe celui de l'Autonomisation Economique de la Femme à travers le Fonds de Consolidation de la Paix, initiative conjointe avec la FAO et l'UNICEF et en collaboration avec le PNUD et UNIOGBIS. L'objectif global de ce programme est d'améliorer les droits économiques des femmes et leur sécurité à travers l'investissement, la promotion et la protection de leurs droits à travers

le renforcement de deux organisations faitières et l'amélioration de l'environnement légal.

L'accent a été mis sur la production de connaissances et la mise à niveau des petites et moyennes entreprises des femmes engagées dans l'agriculture, la filière halieutique, le commerce, etc. Dans ce cadre, des études et outils de communication ont été développés, et des micro-projets ont bénéficié de subventions pour augmenter le revenu des femmes et améliorer leurs conditions de travail (exemple de la restructuration des infrastructures du marché des femmes, vendeuses de poisson, au port de Bandim qui a amélioré leur compétitivité.) ONU Femmes investit aussi dans la fourniture d'équipements pour la production, l'emballage et la commercialisation des produits.

Autres éléments qui contribuent à la formalisation des femmes entrepreneurs de la Guinée-Bissau sont l'organisation des femmes et la légalisation d'associations des femmes opératrices économiques ; la formation en leadership, en gestion de conflits, et l'entrepreneuriat usant une approche basée sur l'effet multiplicateur qui sera aussi utilisée pour l'alphabétisation ; et la collaboration avec autres acteurs au niveau national pour l'intégration du genre dans la loi foncière en cours de révision.

Dans le cas de la Guinée-Bissau, les principaux défis incluent l'instabilité politique, l'accès et la propriété des terres pour les femmes, l'absence de compétences en techniques d'emballage des produits, l'accès aux ressources énergétiques et aux infrastructures comme le transport et les marchés, l'alphabétisation, et le manque d'un cadre légal pour l'entrepreneuriat féminin et de la promotion du travail décent des femmes. ONU Femmes compte entreprendre une évaluation de l'environnement des affaires pour le développement d'une stratégie pays, saisir les opportunités du retour à la stabilité, donner un appui aux ministères et organisations, et renforcer les synergies avec les partenaires internationaux.

¹³ Le résumé de trois études de cas/projets sous le programme « Impacte Rapide et Multidimensionnel pour l'Autonomisation et l'Amélioration des Conditions de Travail des Femmes en Guinée-Bissau » a été également distribué :

1. Association Abelhas de Bissorã
2. Association National des Vendeuses de Fruits et Poissons
3. Association Femmes de Cacine-Cole

Pour plus d'informations sur les initiatives de ONU

Femmes : <http://www.unwomenwestandcentralafrica.com/guinea-bissau.html>

ONUDI – Sénégal

Le bureau de Dakar de l'ONUDI couvre la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Gambie et le Cap Vert. Leur travail se déroule au niveau macro, avec un appui aux institutions nationales, au niveau méso pour le renforcement des capacités institutionnelles, et au niveau micro ciblant les entreprises. La formalisation et le travail décent sont des thèmes importants pour l'ONUDI qui les intègre dans ses interventions.

L'ONUDI se focalise sur le développement économique local, l'emploi des jeunes, et le développement sectoriel. L'approche est basée sur l'animation économique pour laquelle ont été conçues une formation et une stratégie de croissance accélérée – ce qui existait déjà au niveau national, mais pas au niveau territorial.

ONUDI a également entamé un programme de partenariat dans deux pays pilote (l'Éthiopie et le Sénégal) appelé Développement Industriel Inclusif et Durable (DIID)¹⁴. Au Sénégal, le programme DIID offre les appuis suivants :

- Institutionnel – Comment développer une institution formelle ?
- Comptable, fiscal et financier – Comment développer un système de comptabilité et un registre ?
- Technique et commercial – Comment adhérer aux normes internationales (de santé sur le lieu du travail comme aux normes environnementales pour la qualité des produits) pour pouvoir exporter ?

Au niveau national, les ministères participent à l'accompagnement des entreprises. Il y a aussi eu des efforts de décentralisation pour pouvoir faciliter l'accès à l'animation économique et aux procédures de formalisation et assurer leur durabilité.

Les conclusions des discussions sont résumées comme suit :

- 1) L'importance du développement économique local lequel, avec la décentralisation ont une influence directe sur la formalisation des entreprises et de l'emploi.
- 2) L'approche du développement de la chaîne de valeur.¹⁵ Travailler avec une approche portant sur la chaîne de valeur contribue directement au développement de stratégies pour la promotion de la normalisation et donc de la formalisation.
- 3) L'implication et la formation des acteurs traditionnels du secteur public dans la formalisation, comme les chambres de commerce, permet un meilleur engagement sur tout le territoire et un meilleur appui aux entreprises et aux travailleurs. Les organisations syndicales et patronales ont un rôle important à jouer dans l'approche de l'auto-promotion, et le soutien à l'économie sociale et solidaire peut contribuer à transformer le profil des acteurs économiques.
- 4) Le suivi des projets est nécessaire pour intégrer les efforts et rendre explicite l'objectif de la formalisation. Il est nécessaire d'institutionnaliser la formalisation comme un objectif explicite pour pouvoir mesurer de façon adéquate l'impact des projets. Ceci permet aussi de développer des indicateurs auxquels peuvent être clairement liés des fonds ce qui, à son tour, crée de la responsabilité pour la réalisation de ces objectifs.

¹⁴ Pour plus d'informations: <https://isid.unido.org/files/PCP-brochure-full-FR.pdf>

¹⁵ Document portant sur le diagnostic de la chaîne de valeur industrielle : ONUDI (2011). Diagnostic de la chaîne de valeur industrielle. Un outil intégré. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Vienne, Autriche.

Développement des compétences et formalisation de l'emploi

Sur ce thème, les expériences du Sénégal et du Mali sont instructives :

Sénégal

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics au Sénégal, dans leur volonté de lutter contre le chômage, accordent une place importante à la Formation Professionnelle et Technique (FPT) et à sa finalité de garantir le plein emploi surtout des jeunes.

Cette stratégie s'insère dans un contexte où la plupart des employeurs se plaignent :

- du manque de certifiés compétents ; en particulier dans de nouvelles filières porteuses ;
- le « manque de compétence », d'une grande majorité des diplômés, phénomène qui perpétue le chômage juvénile ; il existe aussi des emplois non pourvus à cause de manque de main d'œuvre qualifiée.
- l'existence de filières académiques scolaires et universitaires aux débouchés très incertains, ainsi que trop de frilosité devant les filières professionnalisantes

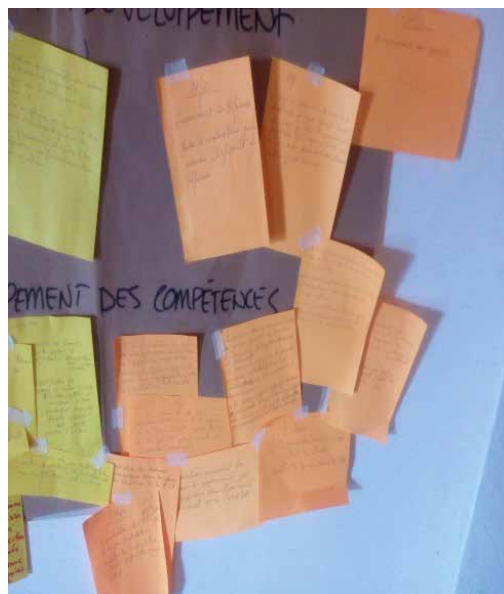
Le Sénégal partage avec les pays de l'Afrique subsaharienne l'existence d'un secteur informel dynamique, qui occupe une bonne partie des actifs du pays et produit une part de la richesse nationale évaluée à 60 % du PIB. Dans ce secteur, existe un apprentissage traditionnel qui est un mode d'acquisition de savoir-faire, fondé sur des valeurs culturelles, à travers l'observation, l'imitation, l'essai et la répétition. En effet la capacité d'accueil de l'apprentissage traditionnel est estimée à plus de 400 000 apprentis contre 40 000 élèves pour le système de Formation Professionnelle et Technique (FPT). Afin de prendre en compte la réalité de ce secteur, le Sénégal a engagé une réforme de son système de formation professionnelle qui devrait lui permettre de faire évoluer l'apprentissage traditionnel vers une formation de type dual ou en alternance et, surtout, d'en faire le premier niveau de son système de qualifica-

tion professionnelle à savoir le Certificat d'Aptitude Professionnelle -CAP.

Le programme de Formation Professionnelle et Technique (FPT) du Sénégal a une mission élargie et assure la formation initiale pour les jeunes et nouveaux travailleurs, la formation continue pour les travailleurs, l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des formés, et la promotion de l'apprentissage. Elle suit l'approche par compétence et la formation par alternance, et elle offre une nouvelle organisation des qualifications. L'insertion d'un programme de formation professionnelle dans le système national de formation encourage les ateliers artisanaux à évoluer vers la petite et moyenne entreprise; en plus, l'accès à une qualification reconnue permet une meilleure insertion professionnelle.

La réforme a aussi favorisé un changement de gestion du système à travers une autonomisation des structures de la FPT, l'implication des acteurs du secteur économique dans la gestion des structures de la FPT, et une promotion de la qualité de l'éducation. La participation des acteurs du secteur économique dans les structures de gestion de la FPT assure aussi une source supplémentaire de financement pour la durabilité du système.

Les perspectives du programme sont 1) de former d'ici 2016, 30 000 apprentis ; 2) de mettre en place des Unités Mobiles de Formation ; 3) et de faire l'expérimentation de l'Apprentissage en entreprise.



Quelques résultats au Sénégal

- 1) Près de 6000 jeunes formés selon l'Approche par Compétence- APC ;
- 2) 1100 Unités de production artisanales intégrées au dispositif ;
- 3) Plus de 20 Programmes élaborés selon l'APC (dont 6 traduits dans 2 langues nationales);
- 4) Des superviseurs formés pour le suivi évaluation des formations et à la conception d'outils didactiques.
- 5) 1100 Maîtres d'apprentissage et 6000 Apprentis formés en hygiène santé et sécurité au travail;
- 6) 1100 Maîtres d'apprentissage renforcés sur le plan technique et pédagogique et en équipements technique ;
- 7) Les capacités des Chambres de Métiers renforcées ;
- 8) Certification au CAP de plus de 1000 apprentis par la validation des acquis de l'expérience (VAE) entre 2009 et 2014.

Mali

Au Mali, au niveau des politiques sectorielles pour le développement des compétences, il existe la Politique Nationale de la Formation Professionnelle (PNFP), approuvée depuis 2009, qui vise la promotion de l'emploi à travers le renforcement des dispositifs de formation et d'apprentissage selon les besoins du marché du travail. Dans ce contexte, trois projets peuvent être cités :

Le projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux avec un objectif de former et d'insérer 100 000 jeunes sur le marché du travail.

- 1) Le projet de développement des compétences et emploi des jeunes qui cible à former et insérer 19 500 jeunes (ruraux et urbains).
- 2) Le projet d'amélioration de la compétitivité des entreprises par la formation professionnelle qui cherche à former et/ou insérer 1000 jeunes déplacés du nord du Mali.

- 3) Le modèle du Sénégal de formation professionnelle a été jugé très intéressant. Les questions liées au financement des structures de formation, le rôle du secteur privé dans la formation, et l'adaptabilité du modèle d'apprentissage du secteur de l'artisanat à d'autres secteurs comme, l'agriculture sont revenues dans la discussion.

Le processus d'adaptation du modèle par un autre secteur demande des études sectorielles pour le développement d'une formation ciblée qui est d'abord testée avant d'être institutionnalisée.

Le secteur privé contribue au financement de la formation continue; leur l'objectif étant d'améliorer leur propre compétitivité et s'assurer une main d'œuvre qualifiée. A travers le processus d'autonomisation, les centres de formation ont l'opportunité aussi de développer de nouveaux partenariats pour un financement continu et pour soutenir le programme d'appui à l'insertion.

Promouvoir un environnement propice pour la formalisation des entreprises,

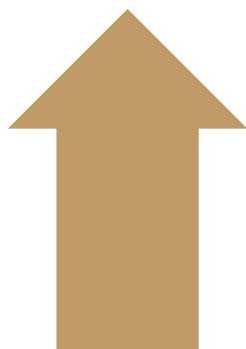
Enjeux et perspectives

En 2010, en Afrique sub-saharienne, seulement 10% des MPME étaient formelles. Environ 50% de la population est employée dans le secteur informel, tandis qu'entre 10 et 15% de la population a un emploi informel dans le secteur formel.

L'informalité se manifeste dans les Petites et Moyennes Entreprises de différentes façons, comme le manque d'enregistrement auprès des autorités fiscales et celles compétentes pour les licences ; la vente non-déclarée des produits et services, le non-respect de la réglementation du travail, les travailleurs non déclarés, l'absence de contrats de travail et de sécurité sociale.

L'informalité est souvent le point de départ dans le processus de développement de l'entrepreneuriat. Ensuite, les opérateurs dans l'économie informelle font un choix rationnel de formaliser ou non en comparant les avantages attendus de la formalisation au coût induit.

La logique du couts- bénéfices pour la formalisation des entreprises



Avantages : les avantages associés au fait d'être formelle comprennent: une réduction du risque de fermeture ou d'avoir à payer des amendes ou des pots de vin ; facilité d'établir une entreprise à un endroit fixe ; meilleur accès aux services publics de développement des entreprises, aux services financiers et d'assurance; accès aux marchés plus nombreux et variés - l'accès à la protection sociale pour les entrepreneurs eux-mêmes et, dans certains cas, pour leurs familles.



Coûts : les coûts associés à devenir et rester formel comprennent les coûts d'entrée (frais d'inscription) ; impôts, taxes et cotisations sociales ; et les coûts de mise en conformité (par exemple avec la réglementation du travail et de l'enregistrement de la propriété)

Le tableau ci-dessous présente les principales causes de l'informalité dans les entreprises et les principales stratégies de formalisation qui peuvent être utilisées suivant une approche intégrée :

Cause: La faible productivité et des coûts élevés de la formalisation.

- **Stratégie:** Promotion de la productivité dans les MPE comme:
 - Les politiques de développement des PME (accès aux marchés, à la finance, à la technologie); mise en place d'Association, développement de grappes, développement économique local.

Cause: La complexité des procédures, la réglementation de la taille insuffisante et les caractéristiques des MPE.

- **Stratégie:** Révision/adaptation des règlements, procédures et normes comme:
 - Simplification des procédures administratives.
 - Réglementations différentielles.

Cause: L'informalité comme une option intéressante: la flexibilité et l'indépendance.

- **Stratégie:** Incitations à la formalisation comme:
 - L'accès à la sécurité sociale.
 - Accès aux marchés publics et aux services de développement des affaires financières et non-financières.

Cause: Inspection limitée, l'Etat et le contrôle social.

- **Stratégie:** Renforcer la capacité de faire respecter/appliquer les règles comme:
 - Inspection avec l'assistance technique.
 - Numéros d'identification uniques.
 - Systèmes de sanction efficace.
 - Coordination institutionnelle.

La loi sur le développement des PME - Sénégal

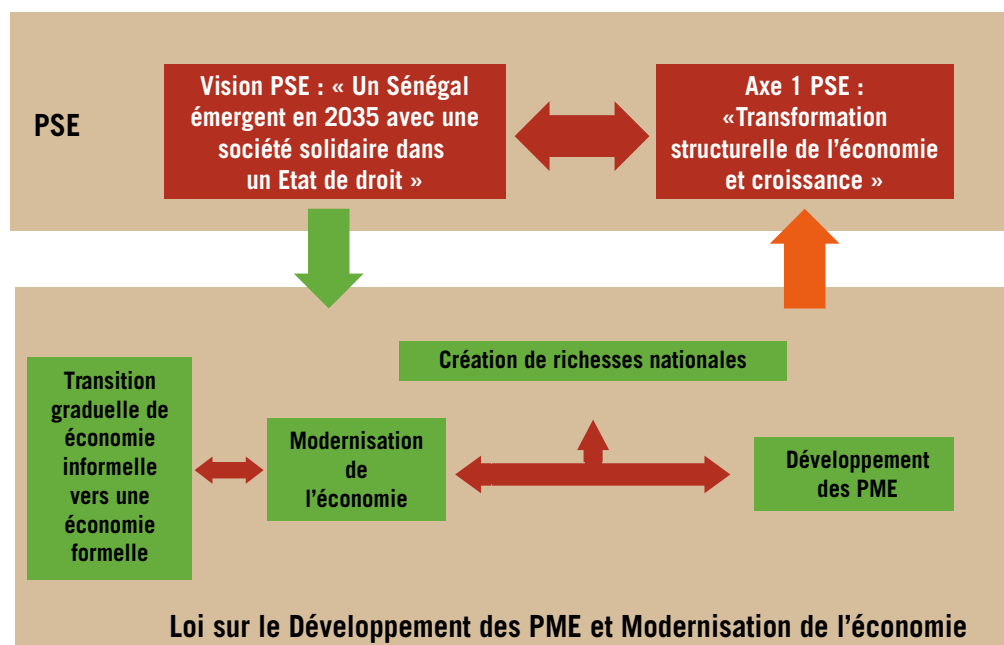
Au Sénégal, une nouvelle loi nationale sur le développement des Petites et Moyennes Entreprises et la modernisation de l'économie a été adoptée: cette loi fait partie d'une stratégie naissante d'appui à l'informel dans le cadre du Plan Sénégal Emergent.

Le statut de l'autoentrepreneur a été le point de départ pour la réévaluation de la loi. Le tout est

basé sur le concept de productivité de l'entreprise et donc de rentabilités des capitaux. Le développement d'un nouveau cadre réglementaire devrait faciliter un changement dans la perception de l'informel, conçu pas seulement comme un problème mais aussi comme une opportunité de stabilisation du tissu social.

Le contexte et le cadre d'articulation de la loi sont révélés à travers le schéma suivant :

Contexte et cadre d'Articulation



La loi vise à assurer une concurrence libre et pleine en favorisant l'entrée à cout bas dans les affaires et stimuler l'expression et la croissance de l'initiative personnelle. Elle cherche à accompagner les unités dans le processus de formalisation et à leur apporter un soutien continu, et à promouvoir une culture de responsabilité sociale, fiscale et environnementale des entrepreneurs et à les soutenir à augmenter leur capacité concurrentielle sur les marchés régionaux et internationaux.

La discussion autour de la formalisation des entreprises s'accorde sur le fait que les conditions économiques pour la formalisation n'existent généralement pas dans le secteur des MPE. Les efforts visant à formaliser les MPE sont cependant cruciales, car ces entreprises créent une concurrence déloyale et appliquent de mauvaises conditions de travail.

Dans le cas du Sénégal, l'obligation d'effectuer une étude d'impact de toute loi pour mieux comprendre et établir le rôle de tous les acteurs du gouvernement dans sa mise en œuvre a été reconnue comme

une bonne pratique pour une meilleure intégration des initiatives et cohérence des actions.

Pour pouvoir maîtriser les données et pouvoir formuler des activités qui impliquent autant d'acteurs, la proposition est de mettre en place un conseil national, institué par décret, pour la mise en œuvre de la loi, son suivi et son évaluation. Le conseil aura aussi comme tâche d'appuyer tout autre acteur qui travaille avec le PME.

L'initiative REMPE du Cap Vert

Le Ministério da Juventude, Emprego e Desenvolvimento dos Recursos Humanos, avec l'appui du BIT a développé une stratégie législative qui promeut la compétitivité, productivité et formalisation des MPE en simplifiant les requis d'adhésion, les processus administratifs comme le paiement des impôts, et en créant des incitations comme l'obligation d'acheter un pourcentage fixe des fournitures pour le gouvernement auprès des PME.

Bonnes pratiques des organisations professionnelles favorisant la transition vers l'économie formelle - Sénégal

Une étude engagée par l'OIT –Dakar s'est focalisée sur les organisations professionnelles (OPs) de trois secteurs : l'artisanat, le commerce et le transport. Les caractéristiques communes à ces domaines sont l'absence de contrats de travail, l'irrégularité des déclarations fiscales, la non-souscription à un dispositif de couverture sociale ; toutefois là où existe une forte présence d'organisations professionnelles (OP) l'essentiel des unités de production indépendantes (UPI) disposent d'au moins un numéro de registre de commerce et du crédit mobilier.

Les organisations dans l'étude représentent : 1) les *regroupements professionnels et les corporations de métiers* créées par un intérêt en commun des pratiquants du même métier. Parmi leurs activités on peut noter la création de mutuelles de santé et de mutuelles de crédit pour leurs membres ; la constitution de fonds dédiés à aider les membres en cas de décès, d'accident de travail, d'invalidité, etc. ; et la création de coopératives d'habitation, 2) les *organisations syndicales* qui plaident pour les intérêts de leurs membres. Leurs initiatives comprennent des activités de formations liées au droit du travail, à la sécurité du travailleur et à la responsabilité sociale et environnemental, ainsi que la mise en place d'une centrale d'achat pour alléger les financements des besoins de leurs membres 3) les *organisations patronales et chambres consulaires* sont des organisations régionales et fédérées par des entités nationales et portent à l'avant des initiatives de sensibilisation sur le respect des droits des travailleurs, et la responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis de leurs employés mais aussi sur les questions liées à la préservation de l'environnement.

L'étude a révélé plusieurs exemples de bonnes pratiques comme les services de formalités Administratives offerts aux membres de l'UNACOIS-JAPPO qui est une organisation professionnelle regroupant les commerçants. Ce service permet aux membres de satisfaire les formalités d'inscription avec l'enregistrement au registre du commerce, l'obtention d'un numéro d'identification national

des entreprises et des associations, l'inscription à la contribution globale unique avec la possibilité de négocier les paiements à travers l'OP pour les impôts, la gestion comptable et administrative. L'intermédiation de l'OP a favorisé la création d'un partenariat entre les entrepreneurs et l'administration ; en plus, grâce à la formalisation administrative, les membres de l'OP ont pu mieux se conformer au cadre fiscal.

Organisations patronales et formalisation des entreprises

La mission des organisations patronales est de contribuer à créer les conditions nécessaires au développement des entreprises en modifiant l'environnement dans lequel elles exercent leurs activités et de fournir des services à leurs membres. Les organisations d'employeurs ont un rôle essentiel à jouer pour attirer l'attention sur le potentiel considérable, en termes de création de richesse et d'emplois décents, que peut représenter l'intégration de l'informel dans l'économie formelle mais aussi sur la concurrence déloyale que peuvent subir les entreprises. C'est pour cette raison que le groupe des employeurs au conseil d'administration de l'OIT a demandé au bureau d'initier un processus de réflexion sur l'éventualité d'un instrument sur la transition vers l'économie formelle afin d'orienter les Etats membres sur les mesures à prendre pour faciliter la formalisation des unités économiques informelles et faire croître l'économie formelle et, par-dessus tout, promouvoir l'emploi formel.

Les organisations des employeurs ont trois approches pour influencer l'agenda sur la transition vers l'économie formelle : le plaidoyer et le lobbying, la fourniture de services et le partenariat. A travers le plaidoyer, les OE cherchent à lever toutes les contraintes auxquelles font face les entreprises sur le plan institutionnel, légal, et réglementaire et d'améliorer l'environnement des affaires et donc le développement du secteur formel. Elles plaident donc en faveur de l'élimination de toutes les barrières à la formalisation, elles cherchent à influencer les autorités nationales pour la mise en œuvre de politiques coercitives couplées à des incitations favorables à la transition vers le formel, et elles favorisent

la création d'associations du secteur informel pour les inciter à se formaliser. Certaines établissent des partenariats avec ces institutions, et mettent en place un cadre de dialogue inclusif. Enfin les OEs offrent des services aux entreprises notamment celle informelles dans une perspective de les faire progresser : sensibilisation sur les normes et textes réglementaires ; centres de gestion agréés ; formations de base adaptées aux besoins des entreprises (comptabilité, gestion, amélioration de la productivité, entrepreneuriat, Santé et Sécurité au Travail) ; établissement de liens avec des entreprises du secteur formel ; facilitation de l'accès au financement, à la technologie...

L'expérience du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM)

Créé en 1957, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) représente toute entreprise sur le territoire camerounais et est l'acteur de référence pour la défense et la représentation des entreprises. Il fournit également des services aux membres comme l'appui au PME à travers l'information, la formation, le conseil et l'assistance ainsi qu'un centre d'arbitrage pour le règlement alternatif des litiges d'affaires. Le GICAM promeut aussi la libre-entreprise et l'espace économique camerounais à travers des foires commerciales, l'accueil des investisseurs et des partenariats avec plusieurs patronats.

Au Cameroun, 95% des entreprises sont des PME. Plus de 70% de ces PME sont, ou deviennent informelles. Le secteur informel emploie 90% de la population active (en comparaison avec l'Etat qui emploie 5% et le secteur privé formel qui emploie 5%).

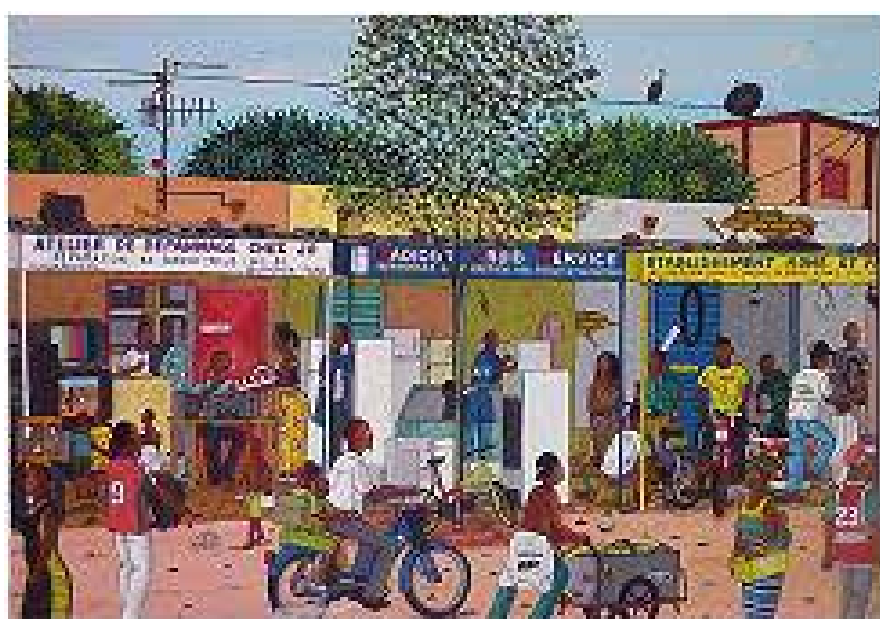
Les programmes menés par GICAM soutiennent les jeunes et les femmes à travers des concours de projets, des formations et du soutien technique. Leurs efforts ont contribué à l'amélioration

de l'environnement des affaires à travers le dialogue avec l'administration pour la mise en place d'un forum, d'un code d'incitation à l'investissement au Cameroun et la mise en ligne de procédure de création d'entreprise, etc. Le GICAM a aussi contribué à l'amélioration de la formation et de la culture d'entreprise à travers, par exemple, la création de centres de formation professionnelle sectoriels, l'immersion des jeunes dans des stages académiques, et la création d'un institut de formation pour la gestion des entreprises.

Expérience du CNPB - patronat burkinabé en matière d'accompagnement du secteur informel

Le secteur informel au Burkina Faso contribue à hauteur de 50% du PIB, moins de 1% aux recettes fiscales; occupe 75% des actifs en milieu urbain et est particulièrement représentatif dans le secteur du commerce (51,1%) ; la transformation (34,2%) ; les services (14,7%).

Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) depuis sa création en 1974 compte à ce jour 83 groupements et association professionnelle de tous les secteurs d'activités dont une trentaine qui regroupent les acteurs du secteur informel. L'organisation a également organisé des activités



de formation et de sensibilisation à l'endroit du secteur informel (les modules GERME ; sensibilisation sur l'assurance volontaire, sensibilisation sur les Normes Internationales du Travail). Le Conseil National du Patronat a également fait des études pour mieux connaître les acteurs de l'informel (sur les femmes chefs d'entreprises, économie informelle au Burkina Faso, les formalités de création d'entreprises, étude sectorielle) ; a entrepris à organiser les acteurs du secteur informel en associations et fédération ; a maintenu un plaidoyer pour la prise en compte des préoccupations du secteur informel (rencontre Gouvernement / secteur privé tenue en 2013 sur le secteur informel). Un exemple de leur intervention reste l'appui à la professionnalisation des opérateurs du secteur du parking (diagnostic, organisation et affiliation au patronat Burkina Faso ; meilleure conditions de travail et de revenus).

L'extension de la protection sociale à l'économie informelle

Vers une extension de la protection sociale au Cameroun Formalisation des Emplois informels et des Micro-Unités de Production

Le Cameroun reconnaît la nécessité d'accroître le numéro d'offres d'emplois décents. Pour faciliter l'accès au travail décent, le gouvernement promeut l'auto-emploi à travers un renforcement des capacités des acteurs informels, en leur fournissant un appui financier et en développant un fonds spécial pour le financement de micro-projets. Le gouvernement intervient aussi, en vue de cet objectif, dans le développement des PME à travers une amélioration des infrastructures, l'approfondissement des réformes sur les PME et l'organisation des PME par corps de métier. L'organisation des activités informelles en micro unités de production permet la simplification des procédures administratives et fiscales.

Pour l'extension de la protection sociale, le gouvernement soutient la promotion de la micro-assurance santé à travers un cadre juridique et organique sur les mutuelles de sécurité sociale (MSS), un projet de loi sur les MSS, un projet de mise en

place du Centre National de Promotion des MSS, et un projet de mise en place d'un guichet unique de déclaration des MSS. Le gouvernement a aussi promu la signature des conventions de partenariat entre la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et les organisations professionnelles dans les secteurs de transport, sport, communications et médias, et art et culture. Le projet SPIREWORK (Social Protection Plan for Informal Economy and Rural Workers) élabore une enquête pilote et la formation des acteurs pour la mise en place d'une protection sociale via les coopératives du secteur informel.

L'extension de la protection sociale à l'économie informelle au Sénégal

Le Sénégal a initié depuis 1975 un système de sécurité sociale au profit des travailleurs salariés, mais aujourd'hui ce système doit être réévalué pour prendre en charge les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs indépendants et journaliers.

En plus des composantes du système de protection sociale présenté, le Ministère du Travail a commencé une réforme de l'assurance maladie obligatoire pour en améliorer l'efficacité, assurer son extension aux travailleurs actuellement exclus du système et pour aider les entreprises de l'économie informelle à disposer d'une couverture médicale adéquate. Pour atteindre ces objectifs, une réforme juridique, institutionnelle, de gouvernance ont été nécessaires. Pour les petits contribuables, les études de faisabilité proposent une nouvelle organisation des services intégrés et l'unification des cotisations sociales et fiscales à travers un guichet unique ainsi que des mesures incitatives pour l'affiliation.

Le Ministère du Travail a aussi poussé pour la ratification de la convention 183 sur la protection de la maternité et prévoit l'amélioration de la réglementation sur le travail domestique. D'autres ministères et les institutions de protection sociale ont également développé des initiatives pour l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle. Ces initiatives ont nécessité la création d'une délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale qui a pour mission de faciliter la mise en synergie des interventions.

La protection sociale au Sénégal

la sécurité sociale est assurée par trois institutions publiques : la Caisse de Sécurité Sociale pour la prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ; l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal qui prend en charge la branche de l'assurance vieillesse, de l'invalidité et de décès ; et les Institutions de Prévoyance Maladie qui assurent la prise en charge partielle des frais occasionnés par la maladie non professionnelle du travailleur et des membres de sa famille.

La sécurité sociale complémentaire est prise en charge par les mutuelles qui visent les secteurs de l'économie informelles et les couches vulnérables et aussi par les sociétés d'assurances privées.

L'assistance sociale se réalise à travers des régimes non contributifs attachés aux statuts et des politiques de gratuité (la gratuité des accouchements et césariennes, le soin aux personnes âgées, l'accès gratuit aux médicaments antituberculeux et au traitement du paludisme grave) en faveur des groupes vulnérables (les étudiants, la médecine d'entreprise, les accidentés de la circulation, personnes âgées, femmes enceintes).

Au Sénégal il existe des outils juridiques pour promouvoir l'extension de la protection sociale dans l'informel, comme le démontrent la loi sur le développement des PME et la modernisation de l'économie, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, la création de la Délégation générale à la Protection sociale, l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale; ce qui est urgent est la mise en place d'un cadre institutionnel coordonnant toutes les interventions, et la disposition d'une stratégie pour faciliter l'accès au financement. Il s'y ajoute la nécessité de prévoir des mesures coercitives à côté des incitations dans les politiques développées et de s'assurer que les acteurs de l'économie informelle soient impliqués dans l'élaboration des projets d'extension de la protection sociale.

Les expériences des organisations syndicales pour promouvoir la transition vers l'économie formelle

Bénin

Au Bénin, l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin a développé une formation pour les métiers de coiffure et de couture où quinze membres de l'Union ont été formés en « Gestion et Comptabilité Simplifiées de la Petite Entreprise Artisanale ». Au retour dans leur localité, ceux qui ont reçu la formation ont transmis les compétences à travers des cercles d'études.

Cette formation a permis une meilleure gestion des stocks, la définition d'un salaire fixe, une sensibilisation au cadre fiscal et à la protection sociale, ce qui a amélioré la productivité des membres. Le renforcement des capacités des travailleurs est donc un outil indispensable

pour la réduction de l'informalité et pour la promotion de l'emploi durable.

Burkina Faso

La Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) a décidé de travailler avec le syndicat des petits commerçants pour soutenir des activités d'information et de sensibilisation sur la transition vers l'économie formelle et la protection sociale dans le but de mobiliser les acteurs ciblés, promouvoir l'entrepreneuriat féminin et l'emploi des jeunes entre autres.

Comme résultats de ces activités de sensibilisation, les femmes se sont organisées pour créer des

mutuelles de santé. Une association a été mise en place pour l'accès et la formation au micro-crédit solidaire. Un fonds pour les activités des femmes entrepreneurs leur permet d'avoir accès au financement et des activités d'alphabétisation en langue nationale permettent aux travailleurs analphabètes d'accéder à de nouvelles opportunités.

Sénégal

La Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal a mis en œuvre une initiative d'insertion de femmes travailleuses en particulier les travailleuses domestiques. Après avoir initié un dialogue avec ce groupe cible, la confédération a lancé un lobbying pour une convention contraignante pour activer un schéma de protection sociale pour les travailleuses domestiques.

Un centre de formation a été établi pour former un nombre limité de filles dans la restauration, la couture, la blanchisserie et le nettoyage. A la fin de la formation, le centre leur fournit des certifications reconnues et un appui à l'insertion sur le marché du travail. Les activités du centre, qui ont su répondre aux exigences des femmes et aussi du marché du travail, ont activé un processus de formalisation de l'emploi domestique. Les filles sont formées avec des compétences précises mais sont aussi informées de leurs droits et munies d'une représentation spéciale dans la négociation des contrats et dans la résolution des conflits.

Cameroun

La Confédération des Syndicats Autonomes du Cameroun (CSAC) reconnaît les efforts de la part du gouvernement pour étendre la protection sociale aux acteurs de l'informel, pour les former et leur donner accès au crédit dans le but de faciliter leur transition vers l'économie formelle. Toutefois deux principaux enjeux restent à relever: la souscription aux services de la sécurité sociale ne répond pas aux

attentes des travailleurs de l'économie informelle, et la formation reste encore très sélective.

Pour répondre à ces obstacles, la CSAC a commencé un projet d'accompagnement pour la souscription à la sécurité sociale avec le but de mieux intégrer les travailleurs informels en développant et proposant des méthodologies d'incitation. Le syndicat a aussi mis en place un permis collectif pour pouvoir mieux défendre et représenter les travailleurs analphabètes et pour couvrir les travailleurs migrants.

Questions et réactions

La discussion à la suite de trois présentations a soulevé la question des partenariats, de l'impact et de la durabilité des activités des organisations des travailleurs. La nécessité pour les organisations syndicales de travailler avec d'autres partenaires reste importante pour assurer une durabilité des activités et un meilleur impact. Les organisations syndicales doivent également développer des stratégies pour mieux organiser et représenter les travailleurs difficiles à atteindre comme les travailleurs ruraux.

Conclusions et plans d'action

Messages clés

A l'issue de l'atelier et à titre de conclusion, il a été reconnu qu'une **volonté politique** manifeste est nécessaire pour tout effort visant la transition vers l'économie formelle. La stratégie, pour être efficace, doit être implémentée dans un **cadre politique intégré**. La formulation et la mise en œuvre des programmes et des initiatives de formalisation doivent être basées sur une analyse du contexte national, et tout acteur concerné doit être impliqué dans l'élaboration des projets. Enfin, l'impact des interventions doit être attentivement évalué et mesuré.

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, il est fondamental de garantir des mécanismes de **bonne gouvernance** et parallèlement promouvoir **une culture de respect de la réglementation** comme outil de lutte contre la corruption. Un cadre législatif et réglementaire approprié doit être mis en place et son respect promu à travers une inspection du travail qui applique une combinaison de mesures incitatives et coercitives. Le **développement économique local** et l'implication des partenaires tripartites locaux est une approche qui aide à décentraliser les actions vers les communes plus proches des travailleurs et entreprises de l'informel.

Les campagnes de **sensibilisation et la communication sur la formalisation** sont nécessaires car il faut donner envie de se formaliser, rendant la formalisation attractive et l'informel pas souhaitable.

Il faut donner envie de se formaliser, rendant la formalisation attractive et l'informel pas souhaitable

Les participants se sont aussi accordés sur l'importance de combiner la formalisation des entreprises à celle de l'emploi pour avoir un impact significatif sur la durée. La formalisation des entreprises passe par l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des unités informelles. Il faut donc formaliser sans compromettre la viabilité des activités économiques et leur potentiel de création d'emplois.

Enfin, **organiser les acteurs de l'économie** informelle représente une étape importante dans le processus de formalisation et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle à jouer à tout niveau de l'élaboration des interventions et de leur mise en œuvre.

Bonnes pratiques relevées

La simplification des procédures administratives, le renforcement des capacités des acteurs de l'informel ainsi que des acteurs qui mettent en œuvre les initiatives de formalisation, et le dialogue social ont été identifiés comme les principales bonnes pratiques. Il s'y ajoute les outils et des méthodologies suivants :

Une interconnexion des bases de données entre les structures.	Guichet unique.	La mise en place d'un grand prix du secteur informel précédé d'une formation aux bonnes pratiques.
Des procédures d'enregistrement des entreprises simplifiées.	Enregistrement sur internet.	L'outil ADMITRA (BIT) sur l'inspection du travail.
Une réduction des frais d'enregistrement.	Taxe unique.	Appels d'offre comme effectués par ONU Femmes.
Païement électronique.	Chèques services.	Approche cluster et chaînes de valeur.

Action de suivi

Représentants des gouvernements

Les représentants des gouvernements ont identifié quatre actions :

- 1) Promouvoir la R204 auprès des autorités politiques.
- 2) Mettre en place une législation pour assurer la transition vers l'économie formelle.
- 3) Mobiliser les ressources (humaines, matérielles et financières) pour une bonne mise en œuvre.
- 4) Créer une structure de coordination, des différentes actions et entreprises pour faciliter la transition.

Ils souhaitent avoir de l'appui pour la formation et le perfectionnement des cadres du système de l'administration du travail ainsi que dans la formation et le renforcement des capacités des organisations patronales et syndicales.

Représentants des organisations de travailleurs

Les représentants des organisations de travailleurs ont identifié six actions :

- 1) Le partage du contenu de la R204 aux différents acteurs de l'économie informelle.
- 2) Plaidoyer pour l'application de la R204 auprès du gouvernement.
- 3) Organiser les acteurs du secteur informel en branches d'activités.
- 4) Mettre en place un réseau intersyndical pour la promotion de la R204.
- 5) Développer des stratégies incitatives à la formalisation de l'économie informelle.
- 6) Mettre à contribution des partenaires pour le financement des plans d'action de formalisation.

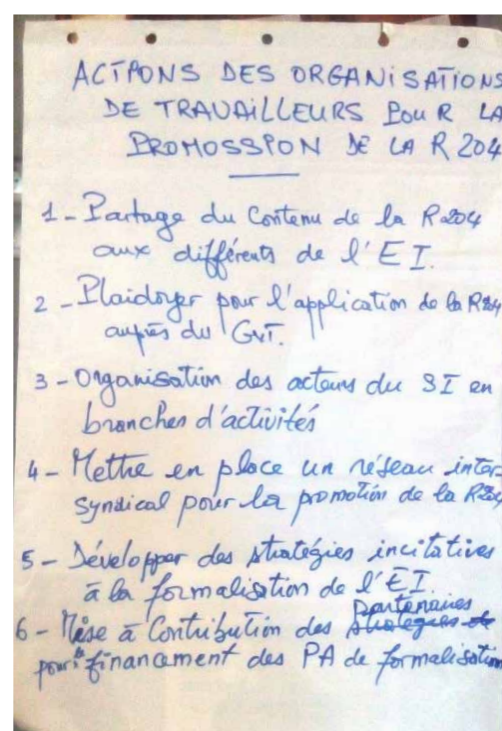
Représentants des organisations patronales

Les représentants des organisations patronales ont prévu sept actions :

- 1) Plaidoyer en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de formalisation de l'économie informelle.
- 2) Le regroupement par branche d'activités des acteurs du secteur informel et les former (technologies de gestion, etc.)
- 3) Sensibiliser et former ces acteurs sur la R204.
- 4) Mettre sur pied un comité tripartite pour la vulgarisation de la R204.
- 5) Créer un cadre de dialogue entre les patronats et les acteurs du secteur informel.
- 6) Mettre en place/améliorer le climat du cadre incitatif et des affaires.

- 4) Proposer/fournir des services adaptés aux acteurs du secteur informel possiblement en vue d'une organisation/adhésion éventuelle au patronat à travers leur formalisation.

Ils demandent à avoir un appui technique du BIT pour la formation des organisations des employeurs sur les techniques de plaidoyer. Ils voudraient avoir à disposition des outils pour influencer sur l'environnement des affaires et développer des services adoptés aux besoins des acteurs de l'économie informelle pour les inciter à se formaliser (guides des expériences et pratiques réussies). Le lancement de projet pilote pour accompagner les acteurs des secteurs cibles dans leur processus de formalisation semble, du point de vue des organisations des employeurs nécessaires. Ce projet devrait aussi proposer un mécanisme de suivi-évaluation pour mesurer l'impact et tirer des leçons de l'expérience pilote



Action au niveau national et par les mandants tripartites

Les délégations tripartites des pays représentés ont identifiés chacune trois actions précises à entreprendre au niveau national.

Bénin

Actions	Méthode	Partenaires
Définir une politique/stratégie nationale visant la formalisation du secteur informel en s'inspirant de la recommandation 204.	En tenant un atelier de vulgarisation de la R204.	Implication des partenaires sociaux, des partenaires techniques et financiers, et des organisations professionnelles.
Revoir le code de sécurité sociale en vue de s'intéresser aux groupements professionnels à l'instar de l'expérience camerounaise.	Avec une séance d'encadrement et de formation à tous les outils pouvant aider à la formalisation.	
Mettre en place un projet pilote.	Requérir l'appui des agents du BIT et d'autres organismes comme l'ONUDI et ONU Femmes.	

Burkina Faso

Actions	Méthode	Partenaires
Efforts de communication et sensibilisation sur l'importance de la formalisation.	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation.	Implication des acteurs de l'économie informelle, du gouvernement, et du patronat.
Information et sensibilisation sur la R204.	Produire des affiches et des dépliants.	
Organiser les acteurs de l'économie informelle.	Organiser des émissions télé et radio sur la formalisation.	

Cameroun

Actions	Méthode	Partenaires
La sensibilisation à, et la vulgarisation de la R204.	L'organisation d'un atelier de promotion et de vulgarisation de la R204.	Gouvernement : Ministères sectoriels concernés. Organisation patronales : GICAM, ECAM, MECAM. Organisations de travailleurs. Chambres consulaires. Partenaires techniques et financiers (BIT, ONU, PNUD, BM, UE). Tous les acteurs nationaux.
L'incitation et l'accompagnement des petites unités informelles de production.	Au niveau de l'infrastructure : Mise à disposition des espaces aménagés pour les acteurs du secteur informel. Au niveau fiscal : Identifier le niveau de contribution minimum selon les branches d'activité pour inciter les acteurs de l'économie informelle à se formaliser et leur offrir le socle de protection sociale.	
Le dialogue social tripartite.	Inscrire la question de la R204 aux assises du Conseil National du Travail.	

Cote d'Ivoire

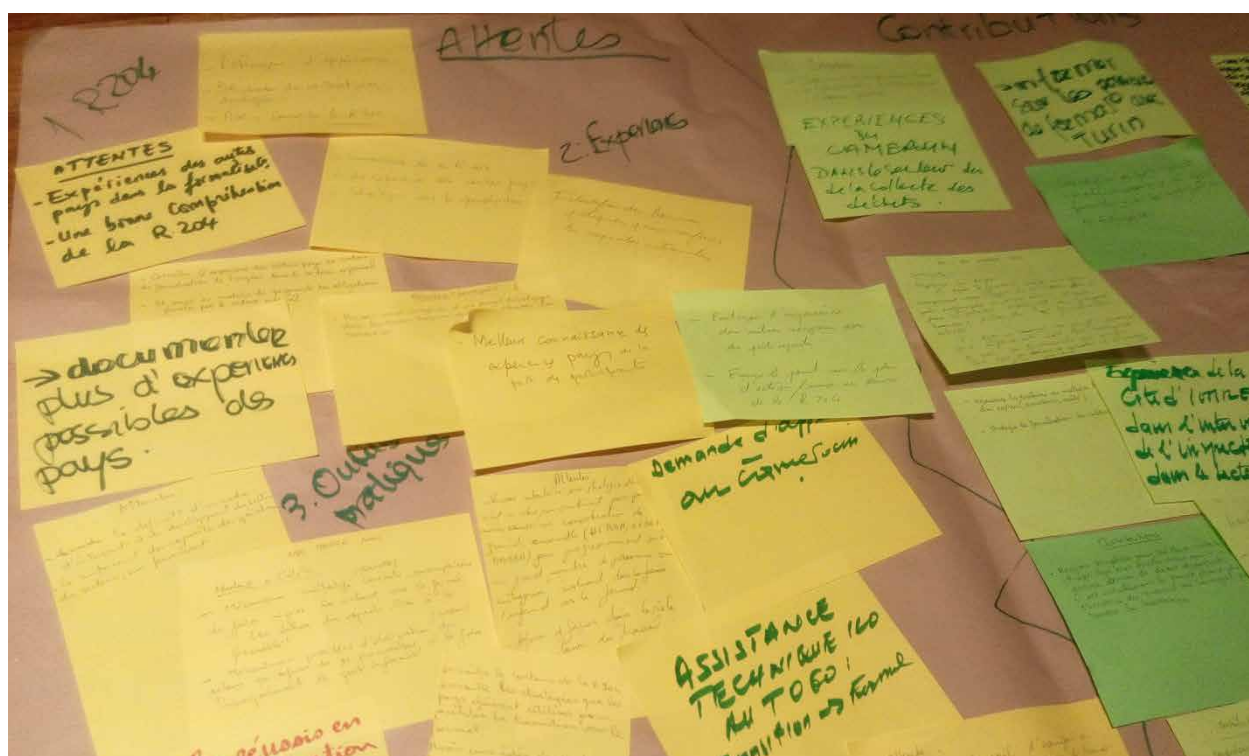
Actions	Méthode	Partenaires
Organisation et sensibilisation sur la R204.	A travers des séminaires, ateliers, campagnes de masse, de proximité, et des émissions interactives.	Implication des acteurs du secteur informel, de la chambre des métiers, des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que du gouvernement, de l'assemblée nationale et des structures spécialisées (CNPS, CMU, DOSI, etc.)
Plaidoyer pour l'intégration de la formalisation dans le plan national de développement.		
Mettre en place des actions incitatives à la formalisation.		

Sénégal

Actions	Méthode	Partenaires
Sensibiliser les autorités sur l'importance de la R204.	Par des rencontres.	Le Président de la République, le premier ministre, l'assemblée nationale, le CESE, Les ministères sectoriels concernés, les partenaires sociaux, et les organisations professionnelles de l'économie informelle et tout autre acteur concerné.
Mettre en place un cadre de mise en œuvre.	Par un texte réglementaire.	
Elaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la R204.	Organiser un atelier d'élaboration d'un plan d'action.	
Mobiliser les ressources nécessaires.	Par des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers.	

Tchad

Actions	Méthode	Partenaires
Promouvoir la R204.	Plaidoyer auprès des décideurs.	Les partenaires sociaux, le BIT et les partenaires au développement.
Mise en place d'un comité tripartite.	Information, communication, sensibilisation et formation des acteurs de l'économie informelle.	
Elaboration d'un plan d'action.	Organiser le secteur informel (en syndicats, coopératives, associations, etc.)	



Annexe 1: Programme de l'atelier

Annexes

HEURE	LUNDI 26.10	MARDI 27.10	MERCREDI 28.10	JEUDI 29.10	VENDREDI 30.10
9:00 - 10:30		Cérémonie d'ouverture <i>Mr Moussa Oumarou, ILO Genève, Représentant du Ministère du Travail du Sénégal</i>	Politiques publiques en matière de formalisation: facilité par Jean Paul Barbier (ILO, APERP) : expérience du Togo (Edmond Comlan AMOUSSOU - Directeur Général ANPE) et du Burkina Faso (Directeur général du secteur informel – SAWADOGO Hamidou, Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi)	Promouvoir un environnement propice pour la formalisation des entreprises, enjeux et perspectives facilité par Cheikh Badiane (ILO Dakar) : Expérience du Sénégal (Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME, ONUDI)	Travaux de groupe: Réflexion sur la mise en œuvre de la R204 - Présentation des résultats
10:30 – 11:00			Pause-café		
11:00 – 12:30		L'économie informelle dans la sous-région: Concepts, tendances, défis Professeur Aly Mbaye, Université de Dakar	Accompagnement vers la formalisation: rôle de l'inspection du travail - Outil méthodologique pour l'intervention de l'inspection du travail dans l'économie informelle facilité par Marie Christine Coent (ILO, AD-MITRA) et expériences du Togo (Mr Kondo) et Cote D'Ivoire (Mr N'Cho Guy)	Promouvoir un environnement propice pour la formalisation des entreprises Expériences du Sénégal et des organisations patronales	Cérémonie de Clôture: Partenariats institutionnels pour promouvoir la transition vers le formel
12:30 – 14:00	<i>Arrivée des participants</i>		Déjeuner		
14:00 – 15:30		La transition vers l'économie formelle : Cadre intégré d'intervention et feuille de route tracée par la R204 Frédéric Lapeyre, ILO Genève	Développement des compétences et formalisation de l'emploi Mr Fall, Ministère de l'artisanat, de la formation professionnelle du Sénégal et expériences d'autres pays	L'extension de la protection sociale à l'économie informelle - expérience du Sénégal (Secrétaire Général de la Caisse de la Maladie Universelle – Mamadou Racine SENGHOR) et Cameroun (Chef de la Cellule de Coopération - Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle – Ibrahim ABBA)	
15:30 – 16:00			Pause-café		
16:00 – 17:30		Stratégies de formalisation : Exemples de l'Asie (<i>Vicky Leung</i>), de l'Europe (<i>Frédéric Lapeyre</i>) d'Amérique Latine (<i>Coumba Diop</i>)	Transition vers le formel: Position et expériences de partenaires au développement (ONUFI, ONUFEM)	Round Robin : Formalisation des entreprises et de l'emploi: expériences des partenaires sociaux	
		Conclusions de la journée	Conclusions de la journée	Conclusions de la journée	

Annexe 2 : Liste des participants

	PAYS	NOM	INSTITUTION	CONTACT
GOUVERNEMENT	BENIN	M. Edgard DAHOUI Administrateur du Travail	Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	mtfp2006@yahoo.fr edahoui2002@yahoo.fr
	BURKINA FASO	M. Hamidou SAWADOGO Directeur Général du Secteur Informel	Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi	canpinka@yahoo.fr
	CAMEROUN	M. Ibrahim ABBA Chef de la Cellule de Coopération	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Ibab20032002@yahoo.fr
	COTE D'IVOIRE	M. Hervé Guy N'CHO Inspecteur du Travail	Ministère de la Fonction Publique	
	MALI	Mme. Marie Elisabeth DEMBELE-DICKO Conseillère Technique	Ministère Emploi, de la Formation Professionnelle, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne	baby_mahamane@ya- hoo.fr
	SENEGAL	Mme. Marie Odile FAYE DIEDHIOU Chef de la Division de la Sécurité Sociale	Ministère du Travail, du Dialogue social, et des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions	cabinetmer@gmail.com odilembissine@yahoo.fr
	SENEGAL	Mme. Safietou DIOUF DIAWARA	Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME	
	TCHAD	Mme. Naga Ali Abdoulaye Directrice Adjointe du Travail	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	djedemm@yahoo.fr
	TOGO	M. Edmond Comlan AMOUSSOU Directeur Général ANPE	L'Agence Nationale pour l'Emploi	camoussou@hotmail. com camoussou@anpetogo. org
	TOGO	M. Loking KONDO Directeur Général Adjoint du Travail		

	PAYS	NOM	INSTITUTION	CONTACT
TRAVAILLEURS	BENIN	Mme. Félicienne HOUNSOU	l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin	unstb@yahoo.fr
	BURKINA FASO	Mme. Nathalie NOUKOUBRI NAGANDA	Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina	cntb@fasonet.bf naganda_natha@yahoo.fr
	CAMEROUN	M. Christoph DASSI	Syndicat National Autonome des Ferrailleurs et de la Sauvegarde de l'Ecosystème (Affilié CSAC)	
	COTE D'IVOIRE	Mme. OUATTARA ABOU	Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres (CISL)-DIGNITE	cislignite@gmail.com
	SENEGAL	Mme. Fatoumata Bintou YAFA Présidente du Comité National des Femmes Travailleuses	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal	cnts@orange.sn
	TCHAD	M. Ousmane BOUKAR BAYE Chargé de programme	Confédération Libre des Travailleurs du Tchad	confederationlibre@yahoo.fr
EMPLOYEURS	BENIN	M. Koladé Josué AZANDEGBEY Chef du Département Economie, Fiscalité et Finance	Conseil National du Patronat du Bénin	jazandegbey@yahoo.fr
	BURKINA FASO	M. Wenceslas BANCE Responsable du Service Economique	Conseil National du Patronat Burkinabé	bance@patronat.fr
	CAMEROUN	M. Noe NDI MBERE Chargé d'Etudes en Entrepreneuriat et Accompagnement des PME, Responsable des Formation	Groupeement Inter-Patronal du Cameroun	nmdimbere@legicam.org
	TCHAD	M. Abdelbagui Abdelaziz Président de la Commission Formation	Comité National du Dialogue Social au Tchad	abdelbagui@gmail.com
PERSONNES RESSOURCES	SENEGAL	M. Samba FALL Directeur de la Direction de l'Apprentissage	Ministère de la Formation Professionnelle du Sénégal	
	SENEGAL	Dr. Mbarou Gassama MBAYE	ONU Femmes	
	SENEGAL	M. Pape Malick Sy	ONUDI	
	SENEGAL	M. Ahmad Sadjì Consultant	BIT Dakar	ahmed@refer.sn ahmed@cedampme.org
	SENEGAL	Pr. Ahmadou Aly MBAYE Professeur titulaire à l'UCAD Directeur du Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA)	Université de Dakar	
	SENEGAL	M. Pape Mademba NDAO Directeur	Direction des Petites et Moyennes Entreprises du Sénégal	

	PAYS	NOM	INSTITUTION	CONTACT
BIT et CIF-OIL	Dakar, Sénégal	M. François Murangira : Directeur, équipe Travail décent, Dakar	BIT	murangira@ilo.org
	Genève, SUISSE	M. Moussa OUMAROU Director, Governance and Tripartism Department	BIT	oumarou@ilo.org
	Genève, SUISSE	M. Jean-Paul BARBIER Employment Trends Specialist	BIT	barbier@ilo.org
	Genève, SUISSE	M. Frédéric LAPEYRE Head, Informal Economy Unit	BIT	lapeyre@ilo.org
	Genève, SUISSE	Mlle. Vicky LEUNG	BIT	leung@ilo.org
	Turin, ITALIE	Mme. Coumba DIOP Programme Officer, manager de l'activité	Centre International de formation de l'OIT – CIF- OIT	c.diop@itcilo.org
	Praia, CABO VERDE	Mme Dinastela Elias Curado Coordenadora Componente OIT do PAENCE	BIT, Cap Vert	curado@ilo.org
	Dakar, SENEGAL	M. Cheikh BADIANE Spécialiste Principale en Entreprises	BIT, Dakar	badiane@ilo.org
	Dakar, SENEGAL	Mme. Julie KAZAGUI Conseillère Régionale ACT/ EMP	BIT, Dakar	kazagui@ilo.org
	Dakar, SENEGAL	M. Paul SAGNA Assistant Administratif et Financier	BIT, Dakar	sagna@ilo.org
	Dakar, SENEGAL	Mme. Constance LOPES Assistante Direction et Administrative ETD/Dakar	BIT, Dakar	lopes@ilo.org
	Turin, ITALIE	Mme. Bronwen DIETRICH Training Specialist Consultante	The Development Alchemists Ltd.	bronwen@development- alchemists.com

Annexe 3 : Résultats de l'évaluation

